

Rapport d'activité

RESIDENCE NORBERT DANA

Association maavar



Année 2011

Tables des matières :

<i>I/ Présentation de l'association MAAVAR</i>	<i>p.3</i>
<i>II/ Présentation de la résidence “ Norbert DANA ”</i>	<i>p.6</i>
<i>III/- Procédure d'admission</i>	<i>p.8</i>
<i>IV/ Public accueilli</i>	<i>p.14</i>
<i>V/- Personnel de la résidence “ Norbert DANA ”</i>	<i>p.20</i>
<i>VI/- Vie de l'institution</i>	<i>p.21</i>
<i>VII/- Bilan et perspectives</i>	<i>p.23</i>
<i>VIII/ -Quelques histoires de vie</i>	<i>p.24</i>
<i>IX/- Annexes</i>	<i>p.27</i>

I/- PRESENTATION DE L'ASSOCIATION MAAVAR

La Présidente : Madame Nelly LEVY

Le Directeur général : Monsieur Joseph MARCEAU

L'ASSOCIATION MAAVAR A ETE CREEE EN 1983 PAR JOSEPH MARCEAU ET QUELQUES AMIS PSYCHOLOGUES. ILS REPONDAIENT AINSI A UN BESOIN DE LA COMMUNAUTE JUIVE, MAIS TRES VITE L'ASSOCIATION MAAVAR DEVIENT ACCESSIBLE A TOUTES PERSONNES DE TOUTES ORIGINES ET / OU PRESENTANT DIVERSES PATHOLOGIES.

1) L'OBJECTIF MAJEUR DE L'ASSOCIATION EST :

"D'aider toute personne en situation de rupture sociale, familiale ou psychologique"

Le nom de l'association a été choisi par le fondateur pour sa signification. “ **MAAVAR** ” se traduit de l'hébreu par "transition" et marque ainsi le passage d'une vie sociale désorganisée à un plus proche équilibre, tout en soulignant la prise en compte de l'identité des personnes aidées par l'association.

Le concept de transition (maavar)

La structure de ce projet a été élaborée sur le concept de transition pensé il y a 25 ans et qui reste encore valable mais a été adapté aux divers projets présents.

Ce concept est le suivant :

La crise ou la rupture chez l'individu s'inscrit dans la trajectoire de son vécu personnel et social, alors que son environnement n'a pu ou ne lui apporte plus les éléments affectifs nécessaires.

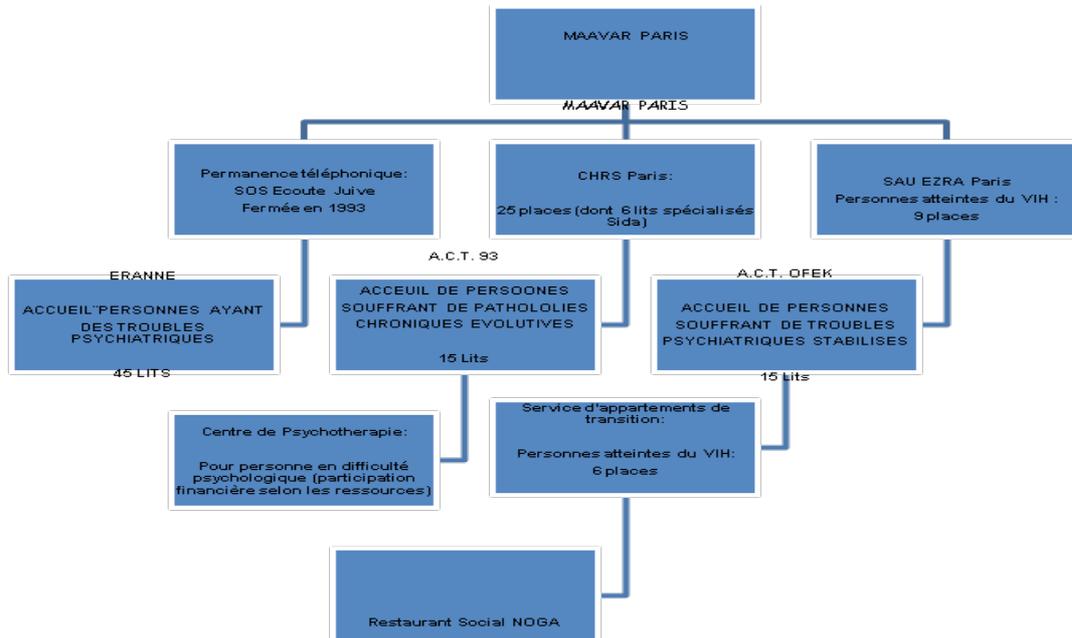
Ces supports, soudain lui font défaut et la personne n'est plus à même en l'absence de ses repères de prendre des initiatives face à ces difficultés et au traumatisme auxquels elle est confrontée.

La perte des liens et du domicile, la séparation, la conscience de la fragilité et la précarité de la situation, alliées au sentiment d'être abandonné provoquent des effets pervers grevant son avenir immédiat d'où la nécessité d'être présent, d'aider, de soutenir, de mettre en rapport, de créer des liens et surtout, de comprendre ce qui s'est passé et de mettre en place des modalités de réinsertion dans le tissu environnant.

Les difficultés économiques et sociales, les problèmes personnels de dépendance, d'exclusion, de solitude, la maladie mentale et les pathologies graves induisent des situations de rejet d'exclusion et de désespoir.

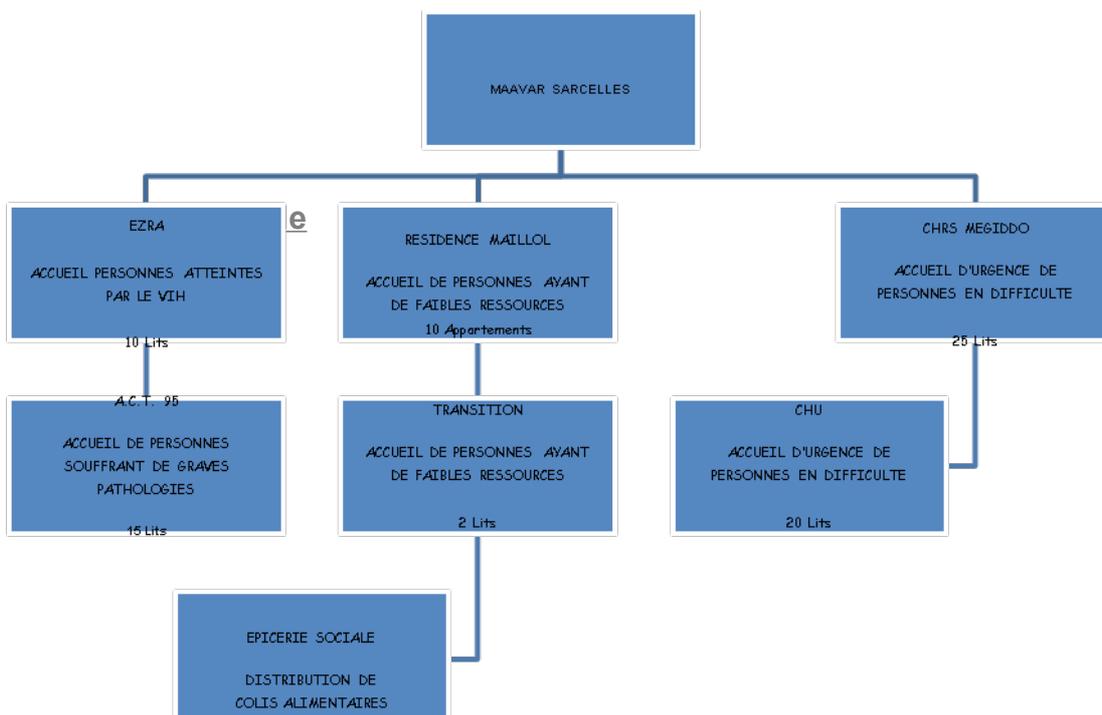
Les moyens financiers des personnes exclues ne leur permettent pas de louer un logement et de donner les garanties exigées par les propriétaires ou les bailleurs, les maintenant pendant de longues périodes dans une exclusion et une précarité, source d'angoisse et peu propice à une intégration

- SERVICES DE MAAVAR CREEES DEPUIS 1983

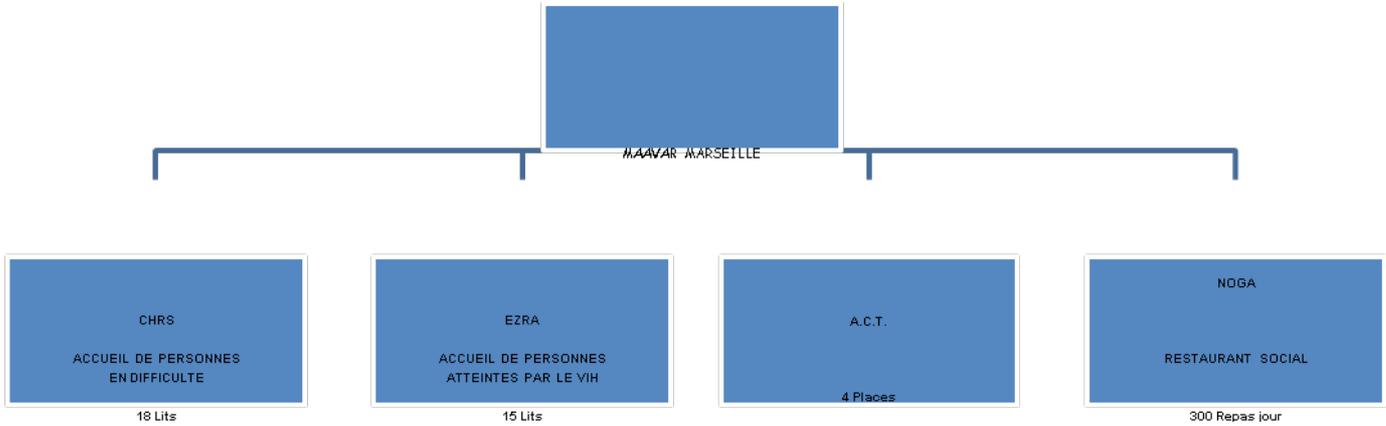


Maavar sarcelles

Extension de places en ACT et CHU à Sarcelles en 2009



Maavar MARSEILLE



II/- La résidence Norbert Dana

La résidence qui a ouvert ses portes le 1^{er} juin 2012 est composée de studios indépendants. Le bâtiment situé dans le 5^{ème} arrondissement, rue Vauquelin est aménagé pour répondre aux exigences de la loi 2002 et donne la possibilité de loger 20 personnes environ dans des conditions satisfaisantes.

Chaque studio est loué pour un faible loyer et pour une durée illimitée à des personnes fragiles, exclues et en situation de précarité ne pouvant accéder à un logement par leurs propres moyens. Gérés par l'association Maavar, ces studios en conférant aux locataires un lieu de vie entraînent une stabilité. Celle-ci induit une restructuration sociale et psychologique au travers d'un rythme de vie régulier.

De plus, cet environnement collectif les aidera à rompre leur isolement et leur solitude. Ils pourront ainsi à nouveau avoir la capacité à nouer des liens avec autrui et de se réadapter à une vie quotidienne dans un espace transitionnel familial de substitution.

1) Situation et implantation

La rue Vauquelin est située dans l'un des quartiers du 5^{ème} arrondissement proche d'endroits commerciaux culturels et administratifs des lieux sociaux, de sanitaires, de lieux d'animations et de loisirs importants qui permettront un maillage important d'intégration dans le voisinage de la maison et sera un facteur prégnant d'intégration dans la cité.

La maison se trouve de 10 à 20 minutes des transports : bus, métro et velib

Elle est proche :

De la mairie et des services administratifs

De plus de 14 espaces verts dont le jardin des plantes et le Luxembourg

D'une cinquantaine de salles de cinémas

D'une dizaine de théâtres dont un gratuit rue Mouffetard

De onze bibliothèques accessibles et gratuites

De trois piscines (celle de Pontoise, de Jean Taris et de l'école polytechnique)

5 CMP : celui de la rue boulangers, l'institut Montsouris, le CMP Claude Bernard, Le CMP Rue des fossés et celui de la rue Capitant

Les hôpitaux proches sont:

- Hôpital Cochin, la Pitié Salpêtrière, L'Hôtel Dieu, Le Val de Grâce et l'institut Curie

La maison relais se trouve accessible :

- De nombreux commerces et restaurants (place Monge rue Mouffetard)
- Des lieux de culte
- Des associations culturelles et sportives

L'association Maavar est propriétaire d'un parc de 6 hectares à Pisco (Val d'Oise) et organise souvent des journées " au vert " avec des activités multiples.

2) L'aménagement de la maison :

Les logements

Il y a 17 studios répartis sur un rez-de chaussée et les 4 étages de ce bel immeuble parisien

Les studios sont meublés, aménagés mais les locataires ont investi les lieux en complétant l'ameublement par des objets de leur choix.

Les studios comprennent :

- une pièce principale
- salle de bains
- cuisine
- toilette individuelle

- un compteur d'eau, d'électricité et une boîte à lettre personnalisée

De plus, il y a :

- a) des locaux communs avec une laverie collective (un planning d'utilisation harmonise le service)
- b) une salle de lecture et de repos avec télévision et un branchement internet à la disposition des résidents
- c) une salle de réunion
- d) un bureau d'accueil
- e) une pièce d'entretien pour le personnel de la maison

Le bureau d'accueil est ouvert du Lundi au Jeudi de 9 h à 17h45

III/ PROCEDURE D'ADMISSION

Une commission d'admission a été mise en place. Elle sera réunie dès qu'une place sera disponible.

Et sera sollicitée deux semaines avant chaque vacance de place.

Les réservataires pourront bénéficier de leur contingent de chambre au même lieu.

La commission d'admission comprend les partenaires représentatifs et réservataires avec lesquels nous travaillerons.

Il s'agit notamment de :

- 1) la responsable de la résidence
- 2) un psychologue de Maavar
- 3) des représentants des services sociaux
- 4) les services psychiatriques du secteur
- 5) la Mairie de Paris
- 6) la Préfecture

Celle-ci examine le sens de la demande de logement d'une personne pour la " résidence

Norbert Dana ” par rapport à son autonomie, sa capacité à accepter le règlement de fonctionnement en collectivité de la résidence, et en fonction d’autres critères comme l’équilibre du groupe déjà constitué, sa mixité la pathologie et l’histoire individuelle du futur locataire. Les décisions d’admissions seront prises en commun et en cas de désaccord, la décision finale revient au Directeur de l’établissement en utilisant un droit de veto.

1) Critères d’admission :

Parmi les critères retenus pour être hébergés, sont pris en considération :

- l’âge
- la situation
- le parcours social
- La fragilité
- La maladie
- L’équilibre du groupe déjà présent

En prenant en compte toujours le degré d’autonomie et de responsabilité.

2) Attribution des appartements aux réservataires :

SURFACES ET RESERVATION DES LOGEMENTS

LOCALISATION	LOGEMENTS			LOGEMENTS PLUS		
	Surface.Utile.	Typologie	Réservataire	Surface.Utile.	Typologie	Réservataire
RDC	31,30	T1bis	Ville de Paris			

1er étage	15,90	T1	Ville de Paris			
	34,80	T1bis	Pref			
	16,70	T1	Ville de Paris			
	25,30	T1'	1%			
2eme étage	15,90	T1	Pref			
	19,40	T1	1%			
	16,70	T1	Pref			
	26,50	T1'	Ville de Paris			
3ème étage	16,20	T1	Ville de Paris			
	19,60	T1	Ville de Paris			
	16,60	T1	Ville de Paris			
	26,70	T1'	Pref			
4ème étage	16,60	T1	Ville de Paris			
	21,10	T1	1%			
	16,70	T1	Pref			
	25,00	T1'	Ville de Paris			

SOUS-TOTAL	361,00	17 logements				
	Nombre de Logements		17	logements		

PREFECTURE	30%	5,1	5 lgts	108,30	110,80		
COLLECTEUR 1%	20%	3,4	3 lgts	72,20	65,80		
VILLE DE PARIS	50%	8,5	9 lgts	180,50	184,40		
				<hr/>			
				<table border="1"> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>			

3) Schéma de la procédure :

- Dès qu'une place sera vacante, les informations seront transmises aux réservataires partenaires et services de l'association,
- Réception de demande de pré- admission
- Examen des dossiers de pré- admission
- entretien avec l'équipe de la résidence et compte rendu
- Transmissions des Informations sur la maison, sur les règlements, les conditions de locations les documents etc.
- Sélections et réponses aux services orientant et convocation de la commission d'admission
- Décision finale et mise en place de l'admission

Le gestionnaire se réservant un droit de veto en fonction de différents critères d'équilibre du petit groupe déjà présent et de l'adéquation au projet de relais.

Aucune limite d'âge, pour autant la résidence n'étant pas une maison de retraite, chaque cas est étudié dans l'intérêt de la personne.

4) Installation :

L'équipe évite les installations multiples en même temps afin de préserver une stabilité sociale pour les locataires (trop de personnes inconnues). De plus les arrivées étalées dans le temps permettent un meilleur accueil par l'équipe. Elle favorise également le tissage d'un lien social ; les anciens pouvant accueillir et aider le nouveau venu.

5) LES CONDITIONS DE LOCATION :

- 1) Location par contrat écrit avec l'association gérante.
- 2) Les locataires paient une redevance, les charges locatives afférentes à leur logement (électricité, eau, téléphone) et un quota des charges communes de l'immeuble.
- 3) Leur loyer est diminué d'autant qu'ils bénéficient de l'Aide Personnalised au Logement

La durée de location est comparable aux locations de droit commun où le temps de la location n'est pas programmé à l'avance mais dépendra des péripéties de leur existence (réf: circulaire des maisons relais)

Tableau des loyers

(exemple)

IV/- LE PUBLIC ACCUEILLI

<i>Surface</i>	<i>Loyer HORS CHARGES</i>	<i>CHARGES 40%</i>	<i>TOTAL LOYER CHARGES COMPRIS ES</i>	<i>APL</i>	<i>LOYER RESIDUEL</i>	<i>ENCAISSEMENT</i>
31,30	277,45	110,98	388,43	70,67	317,76	CHEQUE
15,90	140,94	56,38	197,32	140,47	56,85	Espèces
34,80	308,48	123,39	431,87	286,41	145,46	Espèces
16,70	148,03	59,21	207,25	184,39	22,86	CHEQUE
25,30	224,27	89,71	313,97	213,44	100,53	CHEQUE 81,56+18,97
15,90	140,94	56,38	197,32	140,47	56,85	Espèce
19,40	171,97	68,79	240,75	167,67	73,08	Speke
16,70	148,03	59,21	207,25	147,11	60,14	espèces
26,50	234,90	93,96	328,86	222,73	106,13	CHEQUE
16,20	143,60	57,44	201,04	143,13	57,91	espèces
19,60	173,74	69,50	243,24	169,66	73,58	Virement
16,60	147,15	58,86	206,01	146,44	59,57	espèces
26,70	236,68	94,67	331,35	224,05	107,30	Virement
16,60	147,15	58,86	206,01	184,39	21,62	espèces
21,10	187,04	74,81	261,85	180,94	80,91	CHEQUE
16,70	148,03	59,21	207,25	147,11	60,14	espèces
25,00	221,61	88,64	310,25	210,79	99,46	CHEQUE 100,00
361,00	3200,00	1280,00	4480,00	2979,87	1500,13	

1) Situation familiale des résidents:

Comme nous l'avons déjà évoqué un couple vit au sein de la résidence.

Tous les autres résidents vivent seuls. Quelques-uns ont été mariés et parfois leur divorce explique pour une part les difficultés qu'ils ont rencontrées et leur arrivée à la résidence. A faible niveau de ressources, ils ont fréquenté les CHRS ou autres services et ont été pour la plupart, longtemps en situation d'isolement ou d'exclusion grave.

Pour un certain nombre les liens avec les parents âgés, la fratrie et les enfants, existent toujours même s'ils sont quelque peu distendus voire conflictuel.

Dans certains cas ils représentent une véritable aide dans la gestion du quotidien et un réel soutien.

Inexistants ils se traduisent par une grande solitude, parfois pesant à vivre d'où l'intérêt de ce lieu qui est à la fois respectueux de la vie privée et qui favorise le lien social.

La possibilité d'avoir enfin un hébergement décent permet aux résidents qui ont été séparés par les aléas de la vie de leurs enfants de les recevoir pour la journée.

Elle favorise également la reconstruction d'un lien social.

Actuellement les résidents sont au nombre de 20 dont :

- 4 en couple
- 5 femmes
- 11 hommes

La majorité des résidents s'est installée à l'ouverture de la résidence soit au mois de juin. Deux sont arrivés en juillet et deux en août.

Origine et statut familial des locataires

noms	date naissance	âge	Sexe	nationalité	situation de famille
A J	1953	59	M	marocaine	divorcé
A J C	1955	57	M	française	célibataire
A S J	1969	43	M	française	séparé
A F	1962	50	M	française	célibataire
A G	1961	49	M	française	divorcé
A t P	1973	39	F	française	divorcé
B M	1959	53	M	française	célibataire
B W	1968	44	M	française	célibat
F A	1957	55	F	française	divorcé
G F	1977	35	M	française	célibataire
K B	1956	56	F	française	divorcé
M A	1972	40	M	française	célibataire
O P	1954	58	M	française	vie maritale
H N	1966	46	F	française	vie maritale
P P	1965	48	M	française	séparé
P E	1976	36	F	française	divorcé
T M	1960	52	M	anglaise	divorcé
T A	1959	53	F	française	célibataire

Pathologies et suivis des résidents

noms	pathologies	suivis
A J	troubles psychiques	aucun
A JC	troubles psychiques	Garancières
A SJ	précarité	aucun
A F	troubles psychiques	social
A G	toxicomanie	Garancières
At P	troubles psychiques	aucun
B M	troubles psychiques	cmp
B W	toxicomanie+ troubles psy	Saint Anne
F A	troubles psychiques	cmp
G F	troubles psychiques	cmp
KB	troubles psychiques	Garancières
MA	précarité	social
OP	éthylisme	aucun
HN	éthylisme	aucun
PP	Toxicomanie troubles psychiques	social
P E	troubles psychiques	Saint Anne
TM	maladie génétique	médical
T A	éthylisme	Saint Anne

Ressources des Résidents

noms	salaire	AAH	AL	tutelle
A J	non	oui	oui	
A JC	non	oui	oui	oui
A SJ	non	non	oui	non
A F	non	oui	oui	non
A G	non	oui	oui	non
At P	non	oui	oui	non
B M	non	non	oui	non
B W	non	oui	oui	non
F A	non	oui	oui	non
G F	non	non	oui	non
KB	non	oui	oui	non
MA	non	oui	oui	non
OP	non	oui	oui	non
HN	non	oui	oui	non
PP	oui	non	oui	non
P E	non	oui	oui	non
TM	non	non	oui	non
T A	non	oui	oui	curatelle

Synthèse des tableaux :

Synthèse du tableau 1

Statut social et familial :

Sexe des résidents : 7 femmes et 12 hommes.

Moyenne d'âge : 49 ans

Statut familial : 9 divorcés ou séparés et 8 célibataires, 2 en vie maritale.

La stabilisation de leurs difficultés et pathologie arrive après un long parcours de vie chaotique et d'errance.

On constate qu'il n'y a qu' 1/3 de femmes parmi les résidents.

La moyenne d'âge, environ 49 ans, est élevée. L'Age moyen des personnes qui arrivent dans la structure, environ 49 ans, est élevé. Cela laisse supposer qu'il existe des failles et/ou des limites au maillage d'aide sociale. Cela peut aussi s'expliquer par le fait que les familles essaient de prendre en charge seule, le plus longtemps possible, le parent en souffrance. Enfin, il peut être aussi le reflet d'un parcours tellement chaotique qu'il échappe à toute possibilité de repérage et d'aides.

Deux hypothèses restent possibles au vu du nombre peu élevé de femmes dans la résidence :

Soit elles arrivent à maintenir plus longtemps un tissu social qui les protège de l'errance, soit elles s'isolent plus rapidement et tombent plus vite dans l'errance. La question de la prise en charge des enfants reste posée. Très peu de résidents sont encore en lien avec leurs enfants.

Synthèse du tableau 2 :

Pathologies et suivis de résidents :

Il y a un résident souffrant d'une maladie génétique invalidante. Un résident est présent en raison de problèmes familiaux et financiers.

9 résidents présentent des troubles psychologiques avérés, plus ou moins stabilisés.

3 résidents souffrant d'éthylisme, et 3 d'addiction aux stupéfiants.

10 résidents ont un suivi régulier psychologique et social.

2 ont un suivi social, un suivi médical,
5 d'entre eux n'ont à l'heure actuelle aucun suivi.

Les résidents présentent pour la plupart des troubles psychiatriques stabilisés.

Pour d'autres les problèmes familiaux, financiers et sociaux et les ont pour un temps conduit à vivre dans l'isolement.

La plupart ont des troubles psychologiques qui datent de l'enfance et qui se sont aggravés avec le temps. Le suivi psychologique et médical arrive très tôt mais reste très irrégulier pour la plupart des résidents. Leur vécu jalonné de rupture, voire d'errance, n'a pas permis l'instauration d'une continuité des soins pour le corps médical et un véritable suivi social.

En plus des difficultés liées aux pathologies en présence, l'absence d'un lieu de vie stable complique ces suivis.

Synthèse du tableau 3 :

Ressources des résidents :

13 personnes perçoivent l'AAH.

6 ont le RSA.

Un seul est salarié.

Une personne est sous tutelles, 2 sont sous curatelle.

On peut noter que la majorité des résidents ont des troubles suffisamment importants à une autonomie financière via un emploi même protégé. Ceux qui bénéficient du RSA, n'ont pas été reconnu travailleur handicapé. Pour autant, ils ne sont pas en capacité sauf pour l'un d'entre eux, d'occuper un emploi. Ils montrent peut être une image suffisamment pour laisser penser aux travailleurs sociaux qui les reçoivent, qu'ils pourraient être en capacité, d'accepter les règles inhérentes au marché du travail.

V/ - Le personnel de la résidence “ Norbert Dana ”:

Le personnel de la résidence est composé

- d'une responsable
- d'une éducatrice spécialisée
- d'un technicien

- d'un veilleur de nuit
- Une cuisinière du restaurant " noga " est détachée également pour aider aux dîners en communs, pour les jours des fêtes d'anniversaires ou des événements importants et marquants (emménagements départs réussite etc....).

1)Le rôle des personnes chargées de la résidence :

La responsable

Son travail se fera en liaison avec le directeur de Maavar et avec les référents sociaux ou médicaux à l'origine de l'orientation des locataires

Ses objectifs principaux sont :

Son rôle : gestion du quotidien et référent du projet de chacun

En présence du directeur, elle suit tous les événements liés aux locataires et assiste aux réunions prévues ainsi qu'aux procédures d'admissions et d'installations.

En liaison avec le responsable de l'association et le secrétariat, elle planifie tous les documents utiles et nécessaires aux locataires et à la maison relais : documentation, panneaux, boîte à idées, programmes des activités.

Elle a pour tâche de susciter le développement :

- De l'autonomie

Dans la vie quotidienne par des valorisations de soi sur la gestion du logement (elle soutiendra, conseillera, aidera dans les tâches quotidiennes : à la décoration, à l'ergonomie des lieux, à l'aide aux rangements (appel à des aides extérieures)

- De la responsabilité

Dans les démarches de la vie de tous les jours :

Accompagnement auprès des services administratifs (le cas échéant si difficultés

Aide à l'aménagement de son temps : activité quotidiennes, habitudes à acquérir, etc....

Pour les droits des locataires, agir en conséquence pour valider ou rétablir leurs droits en liaison avec les services spécialisés et les partenaires et / ou à défaut les services sociaux de Maavar

- D'aider à la prise en charge de soi même

Hygiène de soi, propreté des lieux. Faire un travail éducatif pour réapprendre une hygiène de vie, donner des conseils de propreté, de lavage, de conseils concernant les achats de produits etc.

L'éducatrice seconde en tout point dans sa tâche la responsable de la résidence.

Le travail de la responsable et de l'éducatrice est à la fois un travail relationnel mais également administratif.

Elles gèrent les difficultés du quotidien avec les principaux partenaires comme la SGIM (société de gestion immobilière), les ACT (société de maintenance des ascenseurs)....

Elles vérifient le bon paiement des loyers.

Le technicien a une place importante dans la résidence par sa présence et son savoir-faire

- il maintient les lieux en bon état
- il aide les résidents par ses conseils et parfois sa présence à leur côté, à régler les tracas de l'entretien de leur studio (comme les petits problèmes de robinetteries, d'électricité...etc. Il leur évite ainsi de se retrouver face à ce qui est pour eux, bien souvent, source de stress.

VI/- Vie de l'institution :

1) La réunion institutionnelle :

Elle réunit toutes les semaines le personnel de la résidence avec le directeur de l'association pour une durée moyenne de 2 heures.

Ses objectifs :

- Echanges d'informations, prises de décisions.
- - Points systématiques sur les personnes hébergées.
- - Synthèse plus approfondie sur les résidents en cas de nécessité.
- -Evocation de projets.
- Un compte rendu est effectué par le chef de service est conservé dans les dossiers de la résidence.

2) Les écrits de la résidence :

Les écrits ont pour buts d'assurer la cohérence des actions et activités mises en œuvre par le personnel de la résidence. Il assure une continuité des interventions autour des résidents et des partenaires. Enfin, il permet la conservation des informations utiles au parcours de la personne accueillie.

Loi de 2002 relative aux droits des personnes accueillies conduit à ne garder dans les archives et les dossiers uniquement les informations nécessaires à la compréhension de la prise en charge. Elle suppose une exigence de clarté, de discrétion professionnelle et d'objectivité.

Les différents écrits :

- Le cahier de liaison contient les informations journalières (appels téléphoniques, entretiens avec les résidents) Les entretiens sont toujours notés de façon succincte dans ce cahier. Une copie avec les renseignements complémentaires sont mis dans les dossiers personnels
- Le cahier d'événements indésirables qui permet de relater tout " événement " survenu et de consigner les actions qui ont été faites.
- Le cahier d'entrées et sorties dans lequel sont consignées les photocopies et originaux de tous les courriers reçus ou envoyés.
- Un classeur contenant les synthèses des réunions d'équipe et des conseils de la vie sociale.

3) Le conseil de la vie sociale :

Il comprend : les résidents, la responsable et l'éducatrice spécialisée

- Il est un champ et un lieu d'expression et de concertation où les résidents peuvent discuter, échanger...
- Il régule le cas échéant les problèmes de la vie quotidienne, du lieu d'habitation des programmes etc.

Ce conseil qui relève de la logique de la participation des usagers, contribue à favoriser la prise d'initiatives des locataires. Il se réunit à intervalles réguliers ou selon nécessité. Les membres du conseil sont consultés notamment :

- sur l'élaboration et la révision du règlement de fonctionnement
- préalablement à la réalisation de travaux
- sur tout projet et organisation dont la gestion des espaces collectifs, susceptibles d'avoir une incidence sur les conditions de logement et de la vie des occupants
- les conflits qui pourraient surgir entre les résidents.

4) Les activités en communs :

Repas et dîners collectifs (avec la participation des locataires pour les achats et la préparation des denrées élaboration des menus).

Les lieux communs sont aménagés pour des activités qui sont élaborées en fonction de la demande: atelier de cuisine, informatique, jeux, table de ping-pong, activité de peinture.

L'agent technique des services "act et ofek" a été détaché une fois par semaine et mis à la disposition des locataires pour le stage informatique petit bricolage et réparations nécessitant une connaissance. Malheureusement cette activité n'a pas perduré.

VII/- Bilan et perspectives :

L'entrée de l'ensemble des résidents dans leur lieu de vie a nécessité de la part du personnel un réel soutien. Pour la plupart, ils avaient perdu ou pas acquis les réflexes qui accompagnent tout locataire dans l'aménagement d'un appartement.

Il a fallu par exemple les aider dans leurs démarches auprès d'organismes comme l'EDF ou le téléphone, d'autres ne savaient pas qu'il était nécessaire de souscrire une assurance habitation responsabilité civile.

Le personnel a souvent du servir de tiers lors de l'installation des résidents pour apaiser les relations entre les locataires et faire appliquer le règlement en tenant compte de leurs spécificités.

Aujourd'hui, si des mésententes entre locataires existent toujours, les relations sont plus apaisées, donnent à résidence l'aspect d'un immeuble parisien.

Certains ont tissé des liens d'entraide et d'amitié.

Les 10 mois d'existence de la résidence montre que la présence d'un personnel attentif et professionnel s'avère nécessaire pour le maintien de la tranquillité, mais également pour la sécurité et le bien être des résidents.

En effet, le bureau, ouvert aux résidents, permet un étayage. Ce lieu de parole permet aux résidents leurs petits problèmes et leurs angoisses. Pour le personnel qui y travaille, il permet une évaluation de la situation de chacun et de faire appel aux référents médico-sociaux des locataires. Ainsi, avec son accord, une hospitalisation a pu être demandée et réalisée pour un résident qui mettait sa vie en danger.

En ce qui concerne les activités mises en place pour les résidents, elles se sont rapidement

arrêtées faute de participants. Sans doute que pour ces personnes avec leur parcours chaotique et leur histoire différentes, il leur fallait du temps pour s'approprier les lieux, tisser des liens de confiance avec les autres locataires et le personnel avant que de penser à envisager des activités communes.

Le personnel a pris note de cette situation et attendu que des demandes émergentes. Actuellement, il répond à la demande individuelle et ponctuelle. Les projets d'activités en groupe restent malgré tout un souhait du personnel car il correspond au projet de socialisation qui est l'origine de la création de la résidence.

VIII/ - Quelques histoires de vies :

Témoignage de Monsieur S :

Monsieur S. est né en 1969, âgé aujourd'hui de 43 ans, il est né au Maroc de mère juive et de père inconnu.

Afin de vivre en France, Madame, épouse un français de France. Ce dernier reconnaît l'enfant. S'en suit une période heureuse pour Monsieur. Mais à la mort de son père adoptif, sa mère estimant qu'elle ne peut l'élever correctement le confie à la DDASS.

A 22 ans, Monsieur S se marie. De cette union naîtra 2 enfants. La famille décide de s'installer dans un petit village d'Eure et Loir afin de se rapprocher de la famille de Madame S.

En 1999, le couple se sépare. S'en suit une bataille judiciaire pour la garde des enfants.

Pendant cette période, Monsieur S, qui espérait avoir créé le foyer dont il avait tant rêvé enfant, voit son monde s'écrouler. Au terme de la bataille judiciaire le juge décide d'une garde alternée.

Dans le même temps, Monsieur perd son emploi. Afin de maintenir le même train de vie à sa famille, Monsieur puise sans compter dans ses économies et accepte des petits boulots.

Ses missions d'Interim le mènent le plus souvent à Paris ou en région parisienne. Pendant près de 10 ans, Monsieur fera des allers retours en train de son village à son lieu de travail partant tôt le matin et revenant tard le soir.

Ce rythme de vie finit par mettre en danger la santé de Monsieur et l'équilibre familial, sans pour autant aboutir à un travail stable.

Les dettes s'accumulent, Monsieur ne parvient plus à gérer ses dépenses et est obligé de passer en commission de sur- endettement.

Dans l'espoir de retrouver un travail stable, il décide de se rendre à Paris. Là, on ne lui propose que des petits boulots qui ne lui permettent pas d'avoir un logement décent.

Monsieur vit d'hôtel en hôtel, et les séjours pour voir ses enfants restés en Eure et Loir grèvent lourdement son budget.

C'est par une association juive que Monsieur S apprend l'existence de MAAVAR. Monsieur S prend contact avec l'association. Il effectue les démarches nécessaires et se voit attribuer un premier logement en banlieue proche.

Cette stabilité lui a redonné espoir et l'a renforcé dans sa décision de se donner les moyens par une formation de retrouver un emploi stable.

Dans sa recherche d'une plus grande autonomie, Monsieur fera une demande pour intégrer la résidence " Norbert Dana ". Il y entrera en juin 2011.

Monsieur S se sent enfin chez lui quelque part et fait des projets d'avenir. Il entreprend une première formation de 10 mois de remise à niveau en français et maths.

Actuellement, il est en formation professionnelle diplômante qui le rendra crédible sur le marché du travail. Monsieur espère qu'un jour grâce à son expérience professionnelle il pourra ouvrir sa propre entreprise et ainsi renouer de véritables liens avec ses enfants.

Témoignage de Monsieur MA :

“ Je me présente, je m'appelle Monsieur MA.

J'ai vécu mon enfance en Province, dans la Sarthe, avec mes grand- parents qui sont décédés à ce jour. J'ai eu une enfance formidable et heureuse auprès de mes oncles et mes tantes.

En 1987, je suis monté à Paris, la capitale, afin d'y rejoindre ma mère et ma sœur.

Et donc j'ai commencé à travailler en 1988 à l'âge de 17 ans. J'ai fait plusieurs restaurants (brioche dorée, quich, Mc Donald, Picpain, quai 24) et j'ai eu aussi l'occasion de travailler en tant que barman. Puis en 1992 j'ai travaillé dans l'hôtellerie en tant que room service (service des chambres) à l'hôtel Lancaster, l'hôtel royal monceau, l'hôtel du Nord. Cela jusqu'en 1998. Puis en 1999 je suis tombé malade. J'ai dû me faire hospitaliser. Un an après, ma mère est décédée, j'ai été très triste. Je ne savais plus quoi faire. Les médecins ont dû me faire inscrire pour percevoir l'allocation adulte handicapé. Je me suis par la suite retrouvé en hôtel puis en foyer. En 2011 je me suis retrouvé à MAAVAR. J'ai été évidemment très content. Ma vie maintenant est apaisée, j'ai deux ou trois amis que je vois régulièrement. Je fréquente une association : le SAVS qui m'a été indiquée par mon médecin. Cela me permet d'y exercer des activités (jeux, lecture, cuisine). Maintenant mon souhait le plus cher est de rencontrer une jeune femme avec qui je pourrai avoir des enfants et fonder une famille. ”

Histoire de M. T

[REDACTED]

Madame, Monsieur,

Après avoir été hébergé avec participation au frais dans les hôtels grâce à l'association CASIP-COJASOR, à la fin de ma prise en charge par cette association, **MAAVAR** et notamment son directeur **M. Joseph MARCEAU** m'a accueilli en appartement CHRS au sein de l'association.

Sans cet accueil chaleureux, de la part d'une personne qui a donné de sa personne pendant de longues années au plus démunis, je risquais de me trouver à la rue.

Souffrant d'une maladie génétique rare de longue durée, ainsi qu'une double hernie discale, il a été décidé que je serais mieux, toute en ayant mon indépendance, dans un studio de la maison relais où j'y suis depuis août dernier.

Je dois dire que la structure est merveilleusement située, néanmoins, il y a quelques désagréments qui doivent être indiqués. Certains des travaux de rénovations ont été mal faits et sont la cause de nombreuses ennuis, de ce fait, le directeur de MAAVAR est toujours mis en tort par les locataires tandis qu'il n'y est pour rien. (Les portes qui claquent, le chauffage qui ne marche pas bien, l'ascenseur qui est très bruyante et qui ne fonctionne pas bien malgré de nombreuses interventions, l'insolation qui n'a pas été fait.....) De plus, certains des locataires, qui n'ont pas forcément leur place dans la résidence du fait que leur situation médicale n'est pas stabilisé, ne respectent pas la réglementation intérieur et rendent la vie des autres très difficile.

De toute façon, je suis ravi d'avoir été choisi comme locataire, car je sais que M.MARCEAU fait de son maximum pour nous rendre la vie plus agréable en embauchant des gens compétents et soucieux de notre bien-être en tant que directrice et éducatrice de la maison relais.

L'association MAAVAR est vraiment une incroyable aide pour de nombreuses gens de tout horizon, qui comptent sur eux pour survivre.

[REDACTED]

M.T.

[REDACTED]

Annexes

Un évènement dans la vie de la résidence :

L'inauguration de la résidence " Norbert Dana " :

C'est un évènement qui a réuni les résidents, le personnel de la résidence, mais également celui de différentes structures de Maavar, des élus locaux qui ont permis pour une part que le projet " Norbert Dana " voit le jour.

Un buffet avait été préparé par l'équipe du restaurant de l'association, avec l'aide de certains résidents, La décoration de la salle commune qui devait accueillir les invités avait été décorée par les résidents aidés du personnel. Parmi les nouveaux locataires, un peintre amateur a prêté certains de ses tableaux pour décorer les murs blancs de la résidence.

Pendant une journée, au rythme de leurs disponibilités, tous ont pu échanger sur le parcours qui les avait menés à ce jour mais également sur les projets et les espoirs qu'ils

avaient quant à leur propre vie et à la vie de l'institution.

De cette belle journée il reste des souvenirs communs et des photos prises par l'un des résidents.



journée d inauguration





directeur du service social du fsju



MAISON RELAIS Norbert DANA
7 RUE VAUQUELIN
75005 PARIS
01.43.31.06.09

Règlement de la maison

1. Tout acte de violence physique et verbale à l'encontre d'un autre résident ou d'un membre de l'équipe implique le renvoi de l'auteur de l'acte.
2. Le commerce et l'utilisation de toxiques prohibés par la loi sont interdits. La consommation d'alcool est interdite dans l'enceinte de la maison.
3. Il est interdit d'héberger pour la nuit toute personne extérieure, sauf accord préalable de l'équipe.

4. Le résident devra tenir les locaux annexes (salle commune, jardin, laverie, paliers) en parfait état de propreté. Les détériorations qui pourraient survenir du fait du manque de soin et/ou négligence seront à sa charge.
5. Aucune modification ni transformation ne pourront être entreprise à l'intérieur ou à l'extérieur des logements, sans accord préalable, formel et écrit du gestionnaire. Le résident devra demander au gestionnaire l'autorisation écrite de procéder à des modifications de structure ou d'équipement du logement.
6. L'accueil d'animaux domestiques dans l'appartement est interdit.
7. Le résident doit veiller à ne pas gêner le voisinage et doit respecter le règlement de l'immeuble.
8. Un état des lieux de l'appartement est effectué à l'entrée. En cas de dégâts occasionnés, l'association se réserve le droit d'utiliser la caution.
9. Le résident sera tenu pour responsable de toutes dégradations volontaires et autres préjudices survenant à l'intérieur de l'appartement.
10. Les clés de l'appartement sont remises au locataire. En cas de perte ou de vol, le résident sera tenu de les remplacer.
11. L'entretien quotidien du logement est à la charge du locataire qui est prié d'observer les règles d'hygiène élémentaires. L'achat de produits ménagers est à sa charge. Les appartements doivent rester propres et rangés.
12. Les lieux communs doivent être maintenus propres après chaque utilisation.
13. Les résidents doivent porter une tenue décente dans les lieux communs, ceci dans un souci de convivialité.
14. Fumer dans les parties communes n'est pas autorisé. Cette interdiction ne s'étend pas aux chambres mais l'utilisateur doit veiller à respecter des consignes de sécurité (aérer la pièce, ne pas fumer près de tissus inflammables..), il est toutefois strictement interdit de fumer dans les lits.
15. Le locataire a l'obligation de souscrire une assurance habitation comprenant la responsabilité civile tout au long de son hébergement.
16. Chaque résident doit procéder à l'ouverture d'un compte individuel EDF.

